

A l'attention du lecteur

Les pages qui suivent sont des extraits du rapport du jury pour la session 2025 de la certification complémentaire, académie d'Orléans-Tours.

Les pages numérotées de 1 à 6 reprennent in extenso le rapport du président du jury qui porte sur l'ensemble des certifications complémentaires auxquelles les enseignants de l'académie d'Orléans-Tours peuvent se présenter.

Les pages numérotées de 29 à 32 reprennent in extenso le rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité ».

L'intégralité du rapport rassemblant toutes les certifications complémentaires dans les différents domaines est disponible sur le site de l'académie d'Orléans-Tours, onglet « Concours/Métiers/RH », rubrique « Certifications et Habilitations ».



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2025

RAPPORT DU JURY

Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

✚ Cinéma-Audiovisuel :	page 7
✚ Histoire des Arts :	page 13
✚ Théâtre :	page 21
✚ Danse :	page 25
✚ LCA :	page 29
✚ Français Langue Seconde :	page 33
✚ DNL en Anglais (LEGT - 1 ^{er} degré) :	page 40
✚ DNL en Anglais (Lycée Professionnel) :	page 45
✚ DNL en Espagnol (LEGT) :	page 49

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Session 2025**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 7 et le 17 janvier 2025.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Rappel de la réglementation concernant le rapport

(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

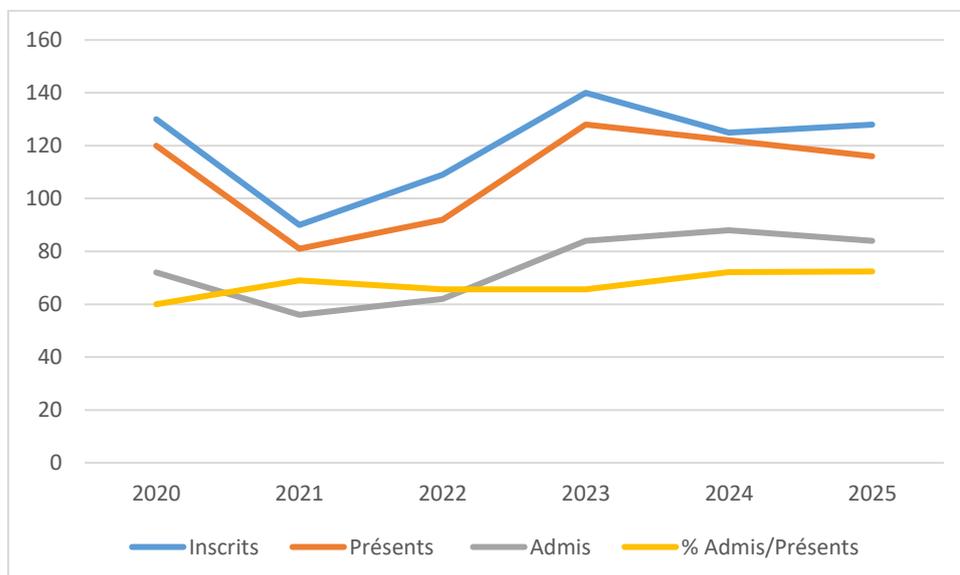
- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2025 a été marquée par une stagnation du nombre de candidats ; 128 inscrits, en très légère hausse de 2.5% par rapport à la session précédente, et ce après une baisse de 10% en 2024, une hausse de 22% en 2023, de 17.5% en 2022, de 25% en 2018 et 18% en 2019, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et

hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 116 candidats présents en cette session 2025 (122 en 2024, en légère baisse de 6,5% par rapport à la session 2024). Spécificité de cette session : la présence de 14 candidats du 1^{er} degré (3 en FLS, 2 en DNL Arts Visuels en Anglais, 3 en DNL EPS en Anglais, 5 en DNL Mathématiques en Anglais, 1 en DNL Sciences et Technologie en Anglais), 1 en DNL Economie-Gestion en Espagnol en LP, 1 en DNL SES en Italien, 1 en DNL Histoire-Géographie en Russe. 47.6% des inscriptions à l'examen de certification complémentaire concernent l'enseignement en langue étrangère dans une DNL.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année disparates : excellents en FLS, fort satisfaisants en CAV, DNL en Anglais et en Espagnol, ils sont tout juste moyens voire insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est identique à la session précédente : 72%, 66,5% lors de la session 2023. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2025 dans le contexte des cinq dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2025 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
Arts : Cinéma et Audiovisuel (2 nd degré)	10	9	7	2	77.5
Arts : Danse (2 nd degré)	2	2	1	1	50
Arts : Histoire des Arts (2 nd degré)	7	5	3	2	60
Arts : Théâtre (2 nd degré)	13	13	7	6	54
DNL : Arts Visuels en Anglais (1 ^{er} degré)	3	2	1	1	50
DNL : EPS en Anglais (1 ^{er} degré)	5	3	3	0	100
DNL : Mathématiques en Anglais (1 ^{er} degré)	5	5	4	1	80
DNL : Sciences et Technologie en Anglais (1 ^{er} degré)	1	1	1	0	100
DNL (LP) en Espagnol (2 nd degré)	1	1	1	0	100
DNL (LP) en Anglais (2 nd degré)	9	9	9	0	100
DNL (LG&T) en Anglais (2 nd degré)	32	28	19	9	68
DNL (LG&T) en Espagnol (2 nd degré)	3	3	2	1	66,5
DNL (LG&T) en Italien (2 nd degré)	1	1	1	0	100
DNL (LG&T) en Russe	1	1	0	1	00
FLS (1 ^{er} degré)	5	3	3	0	100
FLS (2 nd degré)	23	23	19	4	82,5
LCA (2 nd degré)	7	7	3	4	43
TOTAL	128	116	84	32	72

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur**

l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2025
Le président du jury,
Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

Établi pour le jury par Madame Elsa Cellier

IA-IPR de Lettres – Langues et Cultures de l'Antiquité

Présidente de la Commission

Le jury de la session 2025 était composé de trois membres :

- Mme Elsa Cellier, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres
- M. Stéphane Cozette, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de Lettres
- Mme Diane Marchand, professeure agrégée de Grammaire (Lycée Voltaire, Orléans)

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler les finalités : l'enseignement en Langues et Cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de Lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de Lettres classiques » (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Éducation nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement.
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

Le jury rappelle également que la création d'un surcroît d'heures de langues anciennes dans l'établissement du candidat n'est pas automatiquement entraînée du fait de l'obtention de la certification par le candidat.

Les candidats de la session 2025

Cette session de la certification complémentaires en Langues et Cultures de l'Antiquité a rassemblé **sept candidats** :

- Option : 7 candidats en latin.
- Corps d'origine : 6 candidats certifiés, 1 agrégé stagiaire.
- Discipline d'origine : 6 candidats Lettres modernes, 1 Histoire-Géographie.
- Secteur : 6 candidats d'un établissement public, 1 d'un établissement privé sous contrat.
- Département : 3 candidats du Loiret, 2 de l'Indre-et-Loire, 1 de l'Indre, 1 de l'Eure-et-Loir.

Le jury se réjouit que, contrairement à la session 2024 à laquelle aucun candidat ne s'était présenté, la session 2025 ait permis d'entendre plusieurs enseignants, dont le nombre est en cohérence avec celui des sessions précédentes.

Le jury constate que, cette année encore, aucun candidat n'a présenté l'option grec ancien. Le jury rappelle qu'une formation inscrite au Plan Académique de Formation et intitulée « Retrouver le grec » aurait permis à certains enseignants de se sentir légitimes à présenter cette option, et encourage les futurs candidats à oser s'y engager.

Le jury continue à regretter que la certification Langues et Cultures de l'Antiquité n'attire pas davantage les professeurs de toutes les disciplines, y compris scientifiques, ainsi que les enseignants des établissements privés sous contrat qui, titulaires d'un poste en établissement et non d'une chaire, ont davantage de probabilités de se voir confier l'enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité sans être diplômés d'un concours d'enseignement de Lettres classiques.

Les résultats de la session 2025

La moyenne de la certification pour cette session 2025 est de 10, 57. 3 candidats ont été admis, soit 42, 8 % des candidats.

Les notes obtenues se sont échelonnées entre 5/20 et 16/20.

Tous les candidats présents n'ont pas été reçus, mais le jury tient à rappeler qu'un ajournement à cette session ne doit pas inviter les candidats à interrompre la dynamique de formation qu'ils ont engagée : ils sont vivement encouragés à consolider leurs connaissances pour être en mesure d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité à des élèves de collège comme à des élèves de lycée. En particulier, le jury rappelle aux candidats qu'une **note proche de la moyenne** correspond à une candidature non dénuée de qualités mais encore un peu prématurée. C'est une invite faite aux candidats à se représenter.

Les candidats qui ont été ajournés ne doivent donc pas être découragés par la décision du jury : le jury est en effet tout à fait persuadé que leur candidature, avec une préparation plus complète et une meilleure appréhension des attentes de l'épreuve, pourra être couronnée de succès lors d'une session prochaine de la certification.

Cet encouragement à poursuivre les efforts déjà engagés n'est toutefois pas adressé aux seuls candidats des sessions prochaines : le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée. Il invite donc instamment les professeurs reçus à la certification à s'inscrire à des formations dès l'an prochain.

Observations et conseils du jury

De manière générale, le jury salue l'engagement des candidats, dont beaucoup ont à cœur de valider par l'obtention de la certification la charge d'enseignement de langues anciennes qu'ils assument déjà dans leur établissement.

Cependant, certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien.

- Le dossier

Comme l'indique le *Vademecum à la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité* (Ministère de l'Éducation nationale, 2018), le dossier doit contenir plusieurs entrées :

- ✓ une présentation de la formation universitaire et professionnelle du candidat ;
- ✓ un exposé des motivations du fait desquelles le candidat s'engage dans la présentation de la certification complémentaire ;
- ✓ le développement d'un projet pédagogique précisant le niveau de classe et tenant compte des programmes en vigueur.

Le jury a constaté lors de cette session que certains dossiers ne remplissaient pas ces exigences, en ne présentant aucun projet pédagogique digne de ce nom. Le jury rappelle que le projet correspond à une réalisation effective ou projetée dans une classe donnée, corrélée aux programmes et donc aux compétences et connaissances attendus par ceux-ci, comportant des textes authentiques en nombre suffisant.

Afin de favoriser la compréhension des attendus par les futurs candidats, la forme de l'épreuve de traduction va évoluer à compter de la session 2026 : il sera dorénavant demandé au candidat de traduire un passage de l'un des textes présentés dans son projet d'enseignement.

Le jury rappelle que la constitution du dossier complet doit être comprise par les candidats comme un moyen de réfléchir à leur candidature en leur permettant de mûrir leur projet de certification complémentaire, de se projeter dans un enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité et de s'appropriier les enjeux de cet enseignement.

Le jury se réserve la possibilité d'écarter certaines candidatures en ne convoquant pas à l'entretien certains enseignants dont le dossier serait incomplet.

- L'oral

L'épreuve orale dure trente minutes. Elle débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes. Le reste du temps de l'épreuve (vingt minutes) consiste en un entretien avec le jury.

✓ L'exposé

L'exposé est un moyen pour le candidat de revenir sur son dossier dont il rappelle certains éléments constitutifs. Pour autant il ne s'agit pas de rappeler le contenu du dossier dont le jury a pris connaissance au préalable mais d'en extraire les points saillants en le présentant différemment.

✓ L'entretien

Pour la session 2025 comme pour les précédentes, un texte latin ou grec (selon l'option choisie par le candidat) accompagné d'une traduction a été choisi par le jury et présenté au candidat au moment de son accueil par le jury. Dans chaque extrait un court passage a été mis en caractères gras. Les textes proposés par le jury ne figurent pas dans le dossier des candidats mais sont liés à ceux qui y sont mentionnés soit par le genre littéraire (texte théâtral, texte historiographique, etc.) soit par la thématique (les thèmes, l'école, etc.). A la suite de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage indiqué.

A compter de la session 2026, le jury indiquera au candidat le texte et le passage à traduire qu'il aura sélectionnés dans son dossier.

Il est à noter que le jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour élaborer sa traduction qu'à la parfaite exactitude de la traduction. En ce sens le jury est attentif aux réflexes des candidats mais aussi à leurs hésitations devant la reconnaissance de certaines formes ou face à certaines constructions syntaxiques. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de maîtriser les langues anciennes pour assurer l'enseignement des LCA.

Le texte sélectionné sert ensuite de support à l'entretien de manière plus large : les candidats peuvent ainsi apprécier certains aspects stylistiques, formels ou génériques comme point de départ à un commentaire et à une analyse réflexive de la proposition didactique développée par le candidat.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le jury veut en conséquence attirer l'attention des candidats qui souhaiteraient se présenter à l'avenir à la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité sur les points suivants :

- Il convient de s'inscrire dans un continuum de formation, avant l'inscription à la certification et après l'obtention de la certification (projet de professionnalisation que les candidats pourraient, par exemple, présenter au jury lors de leur exposé) ; les formations suivies ne dispensent pas d'une formation en autodidacte par ailleurs, qui se fonde notamment sur la pratique des textes bilingues.
- Il est nécessaire d'avoir des connaissances en langue solides (morphologie, syntaxe, lexicque, compétences de traduction, etc.).
- Il convient de s'interroger sur la manière dont on conçoit une séquence de cours (quel corpus de textes, quelles sources, quelle articulation entre langue et culture, quelles évaluations ? etc.).
- Il convient de réfléchir à l'exploitation didactique et pédagogique d'un texte latin ou grec lors d'une séance de cours (comment mener une séance de langue ? qu'est-ce qu'un atelier de traduction ? quelle articulation entre langue et culture au sein de la séance ? comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? avec quelle différenciation pédagogique ? etc.).
- Il convient de se questionner sur ce qu'apportent les langues et cultures de l'Antiquité aux élèves pour penser le monde qui les entoure (tant pour repérer ce qui subsiste de l'Antiquité que pour révéler les différences entre les mondes anciens et modernes et développer l'esprit critique des élèves).